



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

T-ES(2017)OT1_fr

21 février 2017

COMITÉ DE LANZAROTE

Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

.....

Projet d'ordre des travaux

17^e réunion

1-3 mars 2017

Ouverture de la réunion : 9h30

Clôture de la réunion : 17h00

Lieu : Salle G02, Agora

PROJET D'ORDRE DES TRAVAUX

1^{er} MARS 2017

Matin (9h30 – 12h30)

1. **Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et rapport sur l'état des ratifications de la Convention de Lanzarote**
2. **Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote**
- 2.1 Cycle de suivi urgent : 2^e lecture et adoption du rapport spécial révisé « *Protéger les enfants touchés par la crise des réfugiés de l'exploitation et des abus sexuels* »

Après-midi (14h00 - 18h00)

3. **Echanges d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques**
- 3.1 Présentation par ECPAT International du rapport du projet [ReACT](#) (*REinforcing Assistance to Child victims of Trafficking*) – Un meilleur soutien, une meilleure protection - Mesures que les juristes et tuteurs peuvent prendre pour mieux identifier et protéger les enfants victimes de la traite (*Better support, better protection - Steps lawyers and guardians can take to better identify and protect trafficked children*)
- 2.1 Cycle de suivi urgent : 2^e lecture et adoption du rapport révisé « *Protéger les enfants touchés par la crise des réfugiés de l'exploitation et des abus sexuels* » (suite)

2 MARS 2017

Matin (9h30 – 12h30)

2. **Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote (suite)**
- 2.2 2^e cycle de suivi : sur la base des suggestions du Groupe de travail sur les tendances en matière d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre des enfants, échange de vues et décision sur :
 - a. le projet d'avis interprétatif sur « *L'applicabilité de la Convention de Lanzarote aux infractions sexuelles commises à l'encontre des enfants et facilitées par les technologies de l'information et de la communication (TIC)* » ;
 - b. le projet de questionnaire thématique pour lancer le cycle de suivi sur « *L'usage criminel d'images et de vidéos à caractère sexuel auto-produites par des enfants et facilité par les technologies de l'information et de la communication* ».

2 MARS 2017

Après-midi (14h00 - 18h00)

3. Echanges d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques (suite)

- 3.2 Présentation des initiatives pertinentes de l'Assemblée parlementaire et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe
- 3.3 Participation du Comité de Lanzarote à des événements extérieurs
- 3.4 Présentation des activités pertinentes d'autorités nationales, d'organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, d'experts ainsi que de services du Conseil de l'Europe

2. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote (suite)

- b. le projet de questionnaire thématique pour lancer le cycle de suivi sur « *L'usage criminel d'images et de vidéos à caractère sexuel auto-produites par des enfants et facilité par les technologies de l'information et de la communication* »

3 MARS 2017

Matin (9h30 – 12h30)

2. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote (suite)

- 2.3 1^{er} cycle de suivi, 2^e partie : échange de vues sur les observations préparées par les Rapporteurs sur des réponses au Questionnaire Thématique :
 - c. Question 8 (*Signalement des soupçons d'abus sexuels*) (suite), M. Joan FORNER ROVIRA.

Examen - le cas échéant - des textes révisés ci-après, suivis de leur adoption :

- Rapport spécial « *Protéger les enfants touchés par la crise des réfugiés de l'exploitation et des abus sexuels* » ;
- Projet d'avis interprétatif sur « *L'applicabilité de la Convention de Lanzarote aux infractions sexuelles commises à l'encontre des enfants et facilitées par les technologies de l'information et de la communication (TIC)* » ;
- Projet de questionnaire thématique pour lancer le cycle de suivi sur « *L'usage criminel d'images et de vidéos à caractère sexuel auto-produites par des enfants et facilité par les technologies de l'information et de la communication* ».

4. Questions procédurales

- 4.1 Elections : Présidence, Vice-présidence et Bureau
- 4.2 Nomination du/de la Rapporteur/e pour l'égalité entre les femmes et les hommes

3 MARS 2017

Après-midi (14h00 - 17h00)

2. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote (suite)

- 2.3 1^{er} cycle de suivi, 2^e partie : échange de vues sur les observations préparées par les Rapporteurs sur des réponses au Questionnaire Thématique (suite) :
- a. Question 3 (*Contrôle préalable et recrutement*), Mme Svitlana ILCHUK ;
 - b. Question 9b (*Interdiction d'exercer une activité professionnelle ou bénévole*), M. Charlie AZZOPARDI / Mme Lorna MUSCAT.

4. Questions procédurales (suite)

- 4.3 Améliorer la visibilité du rôle et de l'impact des représentants de la société civile dans les travaux du Comité de Lanzarote
- 4.4 Adoption de la liste des décisions de la réunion

5. Questions diverses

6. Dates des prochaines réunions

- 18^e réunion : 10-12 mai 2017, Strasbourg
- 19^e réunion : 25-27 octobre 2017, Lanzarote (lieu à confirmer)